Déclaration préalable
CE exceptionnel DO Centre-Est du 24 avril 2018

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du CE DO Centre-Est,

En ce printemps ~~pluvieux~~/ensoleillé, certaines organisations syndicales ont totalement perdu de vue l'essentiel de leur mission. Pour rappel, la mission d'un syndicat est d'assurer la défense collective et individuelle des intérêts des salariés, leur qualité de vie au travail, leur emploi, leur revenu.

Certaines organisations syndicales, qui visiblement, ont bien du mal à digérer la progression de 40 % de la **CFE-CGC** lors des dernières élections de novembre 2017, continuent à refaire le match sur tapis vert.
Elles chipotent sur les pourcentages de candidates sur les listes. A l'arrivée, la **CFE-CGC** est le syndicat qui la plus grande proportion de femmes élues. Et on vient nous parler de morale… de respect des lois Rebsamen …

Certaines organisations syndicales ont un respect de la parité bien sélective. FO-COM nous attaque alors que FO a été la première à saisir le Conseil constitutionnel contre cette loi sur la parité relative en expliquant : « *FO considère que, si l'objectif de la loi du 17 août 2015 (loi n°2015-994) est louable, elle porte une nouvelle fois un coup de canif à la liberté du syndicat de choisir ses représentants*». FO a donc le droit de revendiquer de choisir ses représentants sur ses listes mais pas la CFE-CGC Orange ? Il est fait ici référence à la loi relative au dialogue social et à l'emploi loi n°2015-994 dite loi Rebsamen.

Et pour montrer que la CFE-CGC n'a pas la seule Organisation Syndicale chez Orange à avoir connu des difficultés pour faire ses listes, nous allons citer l'ensemble des périmètres sur lesquels la parité n'a pas été respectée, uniquement pour l'élection des titulaires. Bien sûr, nous ne listerons pas les périmètres où la **CFE-CGC**, seule organisation (il faut bien le faire remarquer) à avoir été traînée devant les tribunaux d'instance. La CFDT et FO ne s'attaquent pas entre eux.
Cela risque d'être long, voire fastidieux, mais nos élus et nos électeurs en ont assez d'être seuls montré du doigt. Certaines organisations feraient mieux de balayer devant leur porte…

DO Caraïbes - EDP URC Martinique, le syndicat Sud a déposé une liste de 4 Hommes et 1 femme au lieu de 3 femmes et 2 hommes sans respecter la règle de l'alternance des genres. L'élu Sud n'a pas été contesté.

Nous allons passer à la Direction Orange Centre-Est :

DO Centre-Est- EDP AE RAA Auvergnes Loire, FO a déposé une liste de 1 femme et 1 homme au lieu de 2 femmes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO Centre-Est - EDP AE RAA Rhône, La CFDT a déposé une liste incomplète de 3 hommes en violation de la règle d'alternance, puisque les 2 premiers candidats sont des hommes ; au lieu de 3 hommes et de 2 femmes. Leur élu n'a pas été contesté par FO contrairement aux élus CFE-CGC.

C'est sur ce même périmètre de l'Agence Entreprises que FO a fait annuler l'élection d'un élu DP CFE-CGC. Bien que l*es donneurs de leçon FO et CFDT n'aient pas respecté la loi Rebsamen !*

DO Centre-Est – EDP SCO Isère : La CGT a déposé une liste de 3 femmes et 2 hommes au lieu 4 femmes et 1 homme. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO Centre-Est – EDP SCO Loire Haute Loire : La CGT a déposé une liste de 1 femme et 2 hommes au lieu 2 femmes et 1 homme. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO Centre-Est – EDP SCO Lyon Bourg : La CGT a déposé une liste de 3 hommes et 3 femmes au lieu de 4 femmes et 2 hommes. Leurs 2 élus n'ont pas été contestés. La CFDT a déposé une liste de 1 femme et de 3 hommes au lieu de 2 femmes et 2 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO Centre-Est – EDP UI Alpes Hautes Alpes : FO a déposé une liste d'une femme et de 7 hommes au lieu de 8 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO Centre-Est – EDP UI Alpes Isère : La CGT a déposé une liste de 2 femmes et de 6 hommes sans respecter la règle de l'alternance au lieu d'1 femme et 8 hommes. Même si la liste était incomplète, le nombre de femmes a été dépassé. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO Centre-Est – EDP UI Alpes Savoie : La CGT a déposé une liste de 2 femmes et de 7 hommes au lieu de 3 femmes et 6 hommes. Leurs 3 élus n'ont pas été contestés. La CFDT a déposé une liste incomplète qu'avec des hommes. Leur élu n'a pas été contesté

DO Centre-Est – EDP UI Auvergnes Cantal HL : La CGT a déposé une liste de 4 hommes et de 1 femme au lieu de 5 hommes. Leurs 2 élus n'ont pas été contestés. FO a déposé une liste incomplète de 2 hommes et 1 femme. Leurs élus n'ont pas été contestés.

Nous allons passer à la Direction Orange Ouest :

DO Ouest - EDP AD Rennes : La CGT a déposé une liste de 5 femmes et 1 hommes au lieu de 3 hommes et 3 femmes. Leurs élus n'ont pas contestés.

DO Ouest – EDP AE Angers : Sud a déposé une liste de 2 hommes au lieu de 1 homme et une femme. Leurs 2 élus n'ont pas contestés.

DO Ouest – EDP AE Nantes Gaudinière : Sud a déposé une liste de 4 hommes au lieu de 3 hommes et 1 femme. Leur élu n'a pas été contesté

DO Ouest – EDP AE St Brieuc-Lannion : Sud a déposé une liste de 2 hommes et 2 femmes au lieu de 3 femmes et 1 homme. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO Ouest - EDP DO MP Rennes : La CFDT a déposé une liste de 2 femmes et 3 hommes au lieu de 3 femmes et 2 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO Ouest – EDP SCO Vannes : La CGT a déposé une liste de 2 hommes et 1 femme au lieu de 2 femmes et un homme. Leur élu n'a pas été contesté.

DO Ouest – EDP UAT Bourges : Sud a déposé une liste de 2 femmes au lieu d'une femme et d'un homme. Leur élue n'a pas été contestée.

DO Ouest – EDP UAT Brest : Sud a déposé une liste de 2 hommes et 2 femmes au lieu de 3 femmes et 1 homme. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO Ouest – EDP UI St Jacques : La CFDT a déposé une liste de 3 hommes et 3 femmes au lieu de 5 hommes et une femme. Leur élue n'a pas été contestée. La CGT a déposé une liste de 5 hommes et une femme mais a mis leur candidate femme en 5ème position. Leurs élus n'ont pas été contestés. Sud a déposé une liste avec 1 homme et 4 femmes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO Ouest – EDP UI LP Vendée : La CFDT a déposé une liste 3 femmes et 2 hommes au lieu de 1 femme et de 4 hommes. Leur élue n'a pas été contestée.

DO Ouest – EDP UI LP Vertou : La CFDT a déposé une liste de 1 homme et 1 femme au lieu de 2 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO Ouest – EDP UI LP Nantes Moulin Gardes : Sud a déposé une liste 4 femmes et 1 homme au lieu 1 femme et 4 hommes. Leur élue n'a été contestée.

DO Sud – EDP CSE Sud : La CFDT a déposé une liste de 2 femmes au lieu d'un homme et d'une femme. Comme la CFDT n'a pas eu d'élus, pas de contestation possible.

DO Sud – EDP UI LR Gard : La CGT a déposé une liste d'1 femme et d'un homme au lieu de 2 hommes.

DO Sud – EDP UI LR PO : La CGT a déposé une liste de 4 hommes au lieu de 1 femme et 3 hommes. Leur élu n'a pas été contesté.

DO Sud – EDP UI MP Lot Aveyron : Sud a déposé une liste de 5 hommes au lieu d'une femme et 4 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO Sud – EDP UI MP Toulouse Reynerie : Sud a déposé une liste de 5 hommes au lieu 1 femme et 4 hommes. Leur élu n'a pas été contesté.

IMTW – EDP MEC : La CFDT a présenté une liste de 8 femmes et 3 hommes au lieu de 6 femmes et 9 hommes. La liste est incomplète mais le nombre de femmes est trop élevé. Leurs élus n'ont pas été contestés.

IMTW - EDP OINIS Sud-Ouest : La CFDT a présenté une liste de 4 hommes au lieu d'une femme et de 3 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés. Sud a présenté 2 hommes et 2 femmes. Leur élue n'a pas été contestée.

IMTW - EDP OLN Lannion : La CFDT a déposé une liste de 2 femmes et de 4 hommes au lieu d'une femme et 6 hommes. La liste est incomplète mais le nombre de femmes est trop élevé. Leur élue n'a pas été contestée. Sud a déposé une liste de 2 femmes et 5 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

IMTW - EDP OLS Chatillon : La CFDT a déposé une liste de 3 femmes et 5 hommes au lieu de 2 femmes et 7 hommes. La liste est incomplète mais le nombre de femmes est trop élevé. Leurs élus n'ont pas été contestés.

IMTW - EDP OLS Lannion : La CFDT a déposé une liste de 3 femmes et 6 hommes au lieu de 2 femmes et 7 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés. La CGT a déposé une liste de 4 femmes et 5 hommes. Leur élu n'est pas contestable. Sud a déposé une liste de 4 femmes et 5 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

IMTW - EDP OLS Rennes Cesson : La CFDT a déposé une liste de 3 femmes et 5 hommes au lieu de 2 femmes et 7 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés. La CGT a déposé une liste de 3 femmes et 6 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés. Sud a déposé une liste de 4 femmes et 5 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés

IMTW - EDP OWF BNO Massy Lille : La CGT a déposé une liste de 2 femmes et 3 hommes au lieu de 3 femmes et 2 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés

IMTW - EDP OWF Colomiers : La CFDT a déposé une liste de 2 hommes au lieu d'une femme et d'une homme. N'ayant pas d'élus, la liste n'est pas contestable.

IMTW - EDP OWF Limoges : La CGT a déposé une liste de 2 hommes au lieu d'un homme et d'une femme. Leur élu n'a pas été contesté.

IMTW - EDP OWF Lyon : La CFDT a déposé une liste de 3 hommes au lieu d'une femme et de 2 hommes. Leur élu n'a pas été contesté.

> C'est un peu pénible sur IMTW. Mais bizarrement, le périmètre où la CFDT a eu le plus de mal à respecter la parité relative est le périmètre où elle est le plus agressive.

DO Nord – EDP AE NDF : Sud a déposé une liste de 4 femmes et 3 hommes au lieu de 3 femmes et de 4 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO Nord – EDP SCO PICA : La CGT a déposé une liste de 5 femmes et 5 hommes au lieu de 6 femmes et 4 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO Nord – EDP UI CA Aube Ht Marne : La CFDT a déposé une liste de 2 hommes et 1 femme au lieu de 4 hommes. La liste ne respecte pas l'alternance des genres. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO Nord – EDP UI NPC Lille Métro : La CGT a déposé une liste de 2 femmes et de 5 hommes au lieu d'une femme et 6 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO Nord – EDP UI NPC Opale : La CGT a déposé une liste de 2 femmes et de 5 hommes au lieu d'une femme et 6 hommes. c

DO Nord – EDP UI PIC Aisne Oise : La CGT a déposé une liste de 7 hommes au lieu de 1 femme et 6 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

OFS – EDP DRH DSG : Sud a déposé une liste d'une femme et de 4 hommes au lieu de 2 femmes et 3 hommes. Leur élu n'a pas été contesté.

OFS – PRO-PME : FO a déposé une liste de 2 femmes au lieu d'une femme et d'un homme. Mais sans élu, pas de contestation.

DO Sud Est – EDP SCO Aix en Provence : Sud a déposé une liste de 1 femme et 2 hommes au lieu de 2 femmes et 1 homme. Leur élu n'a pas été contesté.

DO Sud Est – EDP UI PCA St Laurent : FO a déposé une liste d'1 femme et de 4 hommes au lieu de 5 hommes. L'élue n'a pas été contestée.

DO Sud Est – EDP UI Rhône Durance Drôme : La CGT a déposé une liste 4 femmes et 4 hommes au lieu de 2 femmes et 6 hommes. Leurs élues n'ont pas été contestées.

DO Sud Est – EDP UI Rhône Durance Vaucluse : La CGT a déposé une liste de 2 femmes et 3 hommes au lieu d'1 femme et 5 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO SO – EDP AD SO Landes-PA-Lot et Garonne : La CFDT a déposé une liste de 3 femmes et 2 hommes au lieu de 2 femmes et 3 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO SO – EDP UAT (At home) Sud (Anglet) : FO a déposé une liste de 1 femme et de 2 hommes au lieu de 2 femme et 1 homme. Leur élu n'a pas été contesté.

DO SO – EDP SCO Pau : La CFDT a déposé une liste de 3 femmes au lieu de 2 femmes et d'un homme. Leur élue n'a pas été contestée. La CGT a déposé une liste de 1 femme et de 2 hommes. Leur élu n'a pas été contesté.

Allez, pour ne pas vous gâcher toute l'après-midi, nous ne parlerons plus que des listes CFDT ou FO.

DO NC – EDP AE NC Centre : La CFDT a déposé une liste de 2 hommes au lieu de 2 femmes et 1 homme. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO NC – AE NC Caen : La CFDT a déposé une liste de 2 hommes au lieu d'un homme et une femme. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO NC – EDP UI Normandie – Rouen Mermoz : FO a déposé une liste de 2 femmes et 3 hommes au lieu de 4 hommes et 1 femme. Comme c'est une femme qui est élue, elle n'est pas contestable.

DO Est – EDP Pro-PME Metz Thionville : La CFDT a déposé un liste de 3 femmes et 1 homme au lieu de 2 femmes et 2 hommes. Leur élue n'a pas été contestée.

DO Est – EDP UI AL Woodli-Laennec : La CFDT a déposé une liste de 5 femmes et 5 hommes au lieu de 9 hommes et 2 femmes. Leur élue n'a pas été contestée.

DO Est – EDP UI BFM Est : La CFDT a déposé une liste de 2 femmes et de 4 hommes au lieu d'une femme et de 8 hommes. Leur élue n'a pas été contestée.

DO Est – EDP SCO Est Lons Macon : La CFDT a déposé une liste de 2 femmes au lieu d'1 femme et d'1 homme. Pas d'élu, la liste n'est pas contestable.

DO IDF – EDP SCO Cergy Montigny : La CFDT a déposé une liste de 3 femmes et 2 hommes au lieu 4 femmes et un homme. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO IDF – EDP AD PP 9194 : La CFDT a déposé une liste de 4 femmes et 3 hommes au lieu de 3 femmes et 4 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO IDF – EDP AD PP 9194 : La CFDT a déposé une liste de 1 femme et de 3 hommes au lieu de 2 femmes et 2 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DO IDF – EDP UI Aff Villette : La CFDT a déposé une liste d'1 femme et de 2 hommes au lieu de 3 hommes. Mais bon, leur élu n'est pas contestable.

DO IDF – EDP UI Aff Villette : La CFDT a déposé une liste de 3 hommes et 1 femme au lieu de 6 hommes. Mais bon, leur élu n'est pas contestable.

Encore 2 établissements.

Fonction Support et Finances - EDP ASC Gentilly : La CFDT a déposé une liste de 2 hommes et 4 femmes au lieu de 3 femmes et 3 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

Fonction Support et Finances - EDP Contentieux : La CFDT a déposé une liste de 2 hommes et de 2 femmes au lieu de 1 femme et 3 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

Fonction Support et Finances - EDP CSPCF Noisy le Grand : La CFDT a déposé une liste d'1 femme et d'1 homme au lieu de 2 femmes. Leur élu n'a pas été contesté.

Fonction Support et Finances - EDP CSPCF Vanves : la CFDT a déposé une liste de 1 femme et 2 hommes au lieu de 2 femmes et 1 homme. Leurs élus n'ont pas été contestés.

Fonction Support et Finances - EDP DRH C : La CFDT a déposé une liste de 7 hommes et 2 femmes au lieu de 4 hommes et 5 femmes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

Fonction Support et Finances - EDP SG : La CFDT a déposé une liste de 2 hommes au lieu d'un homme et d'une femme. Leur élu n'a pas été contesté.

Fonction Support et Finances - EDP CSRH Nord : La CFDT a déposé une liste de 3 femmes et 1 homme au lieu de 4 femmes. Leur élue n'est pas été contestée.

Et pour terminer,

DTSI – EDP DISU Paris-Vanves : La CFDT a déposé une liste de 4 hommes au lieu d'une femme et 3 hommes. Leurs élus n'ont pas été contestés.

DTSI – EDP DR IDF et Nord-Est : La CFDT a déposé une liste de 5 hommes au lieu de 1 femme et de 4 hommes. Leur élu n'a pas été contesté.

DTSI– EDP UPR Sud Est – territoire SE : La CFDT a déposé une liste de 2 femmes et 4 hommes au lieu d'une femme et de 5 hommes. Leur élue n'a pas été contestée.

Que ce soit bien clair pour nous. Nous ne critiquons pas les listes déposées par Sud et la CGT, organisations qui respectent le verdict des urnes.

Ce que nous contestons, c'est l'attitude bien sélective des donneurs de leçons, **FO et CFDT**, qui préfèrent sur certains périmètres que les salariés perdent leurs représentants élus démocratiquement, qui préfèrent courir les prétoires plutôt que le soutien aux salariés. Sans compter que les élus sont également de salariés de l'entreprise.

Et ces mêmes donneurs de leçons s'étonnent que certaines de nos élues finissent par démissionner, et horreur, sans les prévenir directement. Nos élu-es auraient aimées aussi avoir été prévenues avant de se voir convoquer devant les tribunaux d'instance. ARISTOTE (384-322 av JC), avait donc bien raison de redouter la tyrannie de la majorité.

Lors du dernier conseil de surveillance du Fond Actions Orange, ces mêmes donneurs de leçons ont votés un ticket 100% masculin et ont écarté de la main une de leur représentante pour siéger au Conseil d'Administration. Si la loi sur la parité relative était respectée, le ticket aurait dû se composer d'une femme et d'un homme ou d'un homme et d'une femme.

Mais les donneurs de leçons ne sont pas à un paradoxe près.

Les très bons résultats d'Orange 2017 ont été publiés malgré un endettement de près de 24 milliards d'euros qui reste conséquent. Alors qu'Orange doit garder des marges de manœuvre pour investir dans ses réseaux fixes et mobiles, la Direction recommence à proposer le versement d'un dividende supérieur aux bénéfices, le faisant passer **de 0,60 € à 0,65 € par action**. Contre toute attente, cette proposition **d'augmentation du dividende** a été soutenue par les donneurs de leçons ; qu'on se le dise !
Dans le même temps, ces mêmes donneurs de leçons, après avoir cautionné pendant des années la politique d'austérité salariale, indiquent que cette année ils ne signeront pas la NAO (Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires).

Les salariés ne sont pas dupes des manœuvres syndicales. Les salariés ne s'intéressent pas aux visions court termistes de ces 2 organisations « donneurs de leçons ». Ils jugeront notre action dans les urnes, lors des prochaines élections.

Pour la délégation CFE-CGC au CE DO Centre-Est,
je vous remercie pour votre attention.